

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



FINALE DE LA COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE U 18 F



Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

⚽ Informations	Pages 1 à 24
⚽ Actualités	Pages 25 à 29
⚽ Procès-Verbaux	Pages 30 à 36

Agenda de la semaine

Lundi 28	
Mardi 29	
Mercredi 30	Commission Sportive Commission d'appel
Jeudi 31	Commission de discipline
Vendredi 01	

ASSEMBLEE GENERALE du District Samedi 30 juin 2018 à HERY

L'assemblée Générale du District se déroulera le samedi 30 juin 2018 à partir de 8 h 30 à HERY.

Les propositions de modifications aux règlements présentées par les clubs doivent être adressées, au district, au plus tard **le 8 juin 2018** pour pouvoir être examinées par l'Assemblée Générale par envoi recommandé ou par l'adresse officielle du club avec identification du signataire (nom – prénom et fonction).

Lors de cette AG, il y aura lieu d'élire les candidats représentant les clubs de l'Yonne aux assemblées de la Ligue de Bourgogne Franche Comté. Les candidatures doivent être adressées exclusivement par envoi recommandé à l'adresse postale du district **30 jours avant la date de l'AG**

Extrait de l'article 12.5.6 des statuts du district de l'Yonne de Football

Pour les besoins du présent article :

- les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération

- les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de club de Ligue

Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue.

L'Assemblée Générale du District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.

En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale du District afin de compléter la délégation.

Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci-après.

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale du District.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue.

La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'assemblée générale de la Ligue.

Ce mandat est valable pour toutes les Assemblées Générales de la Ligue de la saison.



« LA BONNE INFO : CHAMPIONNATS SENIORS 2018/2019 »

ACCESSIONS ET DESCENTES : COMMENT CA MARCHE ?

Proposée par la Fédération Française de Football aux Ligues Régionales, la refonte des championnats Séniors modifiera le schéma des compétitions de Bourgogne Franche-Comté lors de la prochaine saison. Voici quelques explications qui vous permettront de mieux comprendre les changements à venir et les enjeux de cette fin d'exercice 2017-2018.

Quel est le schéma actuel de notre Football régional ?

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a, depuis cette saison 2017-2018, la gestion de quatre championnats Séniors scindés en un ou plusieurs groupes :

NATIONAL 3	RÉGIONAL 1	RÉGIONAL 2	RÉGIONAL 3
1 groupe	2 groupes	4 groupes	8 groupes
15 équipes / groupe	14 équipes / groupe	12 équipes / groupe	12 équipes / groupe
Total : 15 équipes	Total : 28 équipes	Total : 48 équipes	Total : 96 équipes

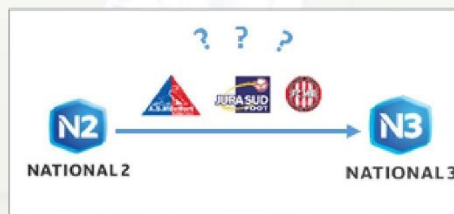
Quelle sera la nouvelle organisation pour l'exercice 2018-2019 ?

Dès la saison prochaine, des modifications viendront réorganiser nos championnats et permettront, à ces derniers, de respecter la pyramide des compétitions régionales prévue par la Fédération Française de Football dans son projet de refonte sportive, suivant les textes votés lors de l'AG de Dole le 17 juin 2017.

SAISON 2018-2019			
NATIONAL 3	RÉGIONAL 1	RÉGIONAL 2	RÉGIONAL 3
1 groupe	2 groupes	4 groupes	6 groupes
14 équipes / groupe	14 équipes / groupe	12 équipes / groupe	12 équipes / groupe
Total : 14 équipes	Total : 28 équipes	Total : 48 équipes	Total : 72 équipes

En cette fin de saison 2017-2018, qui monte et qui descend ?

Dans le cadre de cette refonte, le nombre d'accessions et de rétrogradations pour ces quatre championnats dépendra du destin de nos trois clubs régionaux engagés dans le groupe B de National 2.



2017/18 -> 2018/19 : RÉCAP DES MONTÉES / DESCENTES

↑ LES ACCESSIONS QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE DESCENTES DE NATIONAL 2

0 DESCENTE DE NATIONAL 2 - 1 DESCENTE DE NATIONAL 2 - 2 DESCENTES DE NATIONAL 2

(PEU PROBABLE) - (TRÈS PROBABLE) - (POSSIBLE)

Accession de R1 en N3 : 3 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (2) + le meilleur 2^{ème}

Accession de R2 en R1 : 6 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (4) + les deux meilleurs 2^{ème}

Accession de R3 en R2 : 12 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (8) + les 4 meilleurs 2^{ème}

Accession de D1 en R3 : 9 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe de Départemental 1, à savoir une montée pour chacun des Districts de Côte d'Or, de Haute-Saône, de Jura, de la Nièvre, de l'Yonne et deux montées pour chacun des Districts du Doubs-Territoire de Belfort et de Saône et Loire

↓ LES RELÉGATIONS EN FONCTION DES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES

0 DESCENTE DE NATIONAL 2 - (PEU PROBABLE)

Relégation de N3 en R1 : 3 Descentes - Les 3 derniers du classement de N3 (13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 6 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R1 (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème})

Relégation de R2 en R3 : 12 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème})

Relégation de R3 en D1 : 33 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + le moins bon 8^{ème}

1 DESCENTE DE NATIONAL 2 - (TRÈS PROBABLE)

Relégation de N3 en R1 : 4 Descentes - Les 4 derniers du classement de N3 (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 7 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R1 (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème}) + le moins bon 11^{ème}

Relégation de R2 en R3 : 13 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + le moins bon 9^{ème}

Relégation de R3 en D1 : 34 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les deux moins bons 8^{ème}

2 DESCENTES DE NATIONAL 2 - (POSSIBLE)

Relégation de N3 en R1 : 5 Descentes - Les 5 derniers du classement de N3 (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 8 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R1 (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème})

Relégation de R2 en R3 : 14 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les deux moins bons 9^{ème}

Relégation de R3 en D1 : 35 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les trois moins bons 8^{ème}

POINT de RÈGLEMENT LIGUE – ARTICLE 5 :

Détermination de l'équipe la mieux classée

- Dans un même groupe :

En cas d'égalité pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la manière suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs *ex æquo*.
2. En cas de nouvelle égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs *ex æquo*, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matches pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs *ex æquo*.
3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
4. En cas de nouvelle égalité, on retient la différence de buts calculée sur tous les matches du groupe.
5. En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions celui qui en aura marqué le plus grand nombre.
6. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

- Dans deux ou plusieurs groupes différents :

Dans ce cas le départage des équipes à égalité de place d'avants droits sera déterminé de la manière suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du quotient (nombre de points / nombre de matches).
2. En cas d'égalité de quotient, à la différence de buts sur tous les matches (but pour, but contre)
3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
4. En cas d'égalité au vu des trois critères précédents, les clubs seront départagés en fonction de la meilleure attaque (moyenne match).
5. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

POINT de RÈGLEMENT LIGUE – ARTICLE 36 :

Le cas des places vacantes

Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition.

Toutefois, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage.

De même, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

RAPPEL DU REGLEMENT SENIORS

4.II – Championnat Départemental 1



Le championnat départemental 1 (D1) est ouvert à 14 équipes en un seul groupe.

Il sera ramené à 12 équipes à l'issue de la saison 2017-2018.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 1 accède au championnat régional 3 (R3 – EX Promotion de Ligue).
- Les rétrogradations de D1 en D2 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D1 en D2	Sont qualifiés pour la D1
0	Du 12 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 3 descentes	le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 11 ^{ème} inclus = 10 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
1	Du 11 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 4 descentes	L'équipe rétrogradée de R3..... = 1 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus = 9 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
2	Du 10 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de R3..... = 2 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus = 8 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
3	Du 9 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 3 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus..... = 7 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
4	Du 8 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 4 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus = 6 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
5	Du 7 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 5 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 6 ^{ème} inclus = 5 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12

Le nombre d'équipes de D2 promues en D1 ne pourra être supérieur à 2 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 12 équipes.

4.III - Championnat Départemental 2

Le championnat départemental 2 (D2) est ouvert à 24 équipes en deux groupes de 12.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 2 accède au championnat départemental 1 (D1).
- Les rétrogradations du championnat départemental 2 en championnat départemental 3 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1.

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D2 en D3	Sont qualifiés pour la D2
0	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 4 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 3 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus de chaque groupe = 18 <hr/> Total = 24
1	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 4 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 10 ^{ème} = 17 <hr/> Total = 24
2	Du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 5 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe = 16 <hr/> Total = 24
3	Le moins bon 9 ^{ème} et du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 6 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 9 ^{ème} = 15 <hr/> Total = 24
4	Du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 7 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe = 14 <hr/> Total = 24
5	Le moins bon 8 ^{ème} et du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 9 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 8 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 8 ^{ème} = 13 <hr/> Total = 24

Le nombre d'équipes du championnat départemental 3 promues en championnat départemental 2 ne pourra être supérieur à 3 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 24 équipes.

4.III - Championnat Départemental 2

Le championnat départemental 2 (D2) est ouvert à 24 équipes en deux groupes de 12.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 2 accède au championnat départemental 1 (D1).
- Les rétrogradations du championnat départemental 2 en championnat départemental 3 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1.

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D2 en D3	Sont qualifiés pour la D2
0	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 4 descentes	Les équipes rétrogradées de D1..... = 3 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus de chaque groupe= 18 <hr/> Total = 24
1	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 4 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 10 ^{ème} = 17 <hr/> Total = 24
2	Du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 5 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe= 16 <hr/> Total = 24
3	Le moins bon 9 ^{ème} et du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 6 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 9 ^{ème} = 15 <hr/> Total = 24
4	Du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 7 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe = 14 <hr/> Total = 24
5	Le moins bon 8 ^{ème} et du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 9 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 8 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 8 ^{ème} = 13 <hr/> Total = 24

Le nombre d'équipes du championnat départemental 3 promues en championnat départemental 2 ne pourra être supérieur à 3 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 24 équipes.

4.V. Championnat de Départemental 4

Le championnat de **Départemental 4** est ouvert à « X » équipes selon les engagements. Les groupes seront composés de 10, 11 ou 12 équipes maximum selon les engagements.

Deux équipes d'un même club ne pourront évoluer dans le même groupe.

« LA BONNE INFO : CHAMPIONNATS JEUNES 2018/2019 »

COMMENT S'ORGANISERONT NOS CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS ?

Proposée et validée lors de l'Assemblée Générale de Juin 2017 à Dôle, la réforme des compétitions modifiera le schéma des championnats Jeunes Masculins de Bourgogne-Franche-Comté lors de la prochaine saison. Voici quelques explications qui vous permettront de mieux comprendre les changements qui interviendront lors de la transition 2017/18 -> 2018/19.

Quel est le schéma actuel de notre Football régional ?

Cette saison 2017-2018, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a la gestion des championnats Jeunes Masculins suivants :

U19 RÉGIONAL 1	U19 RÉGIONAL 2	U17 RÉGIONAL 1	U17 RÉGIONAL 2	U16 RÉGIONAL 1
2 groupes	1 groupe	2 groupes	1 groupe	1 groupe
24 équipes	8 équipes	24 équipes	10 équipes	12 équipes
Secteurs BGN / FC*	Secteur FC	Secteurs BGN / FC	Secteur FC	Secteur BGN
U15 RÉGIONAL 1	U15 RÉGIONAL 2	U15 RÉGIONAL 3	U14 RÉGIONAL 1	U13 RÉGIONAL 1**
1 groupe	1 groupe	1 groupe	1 groupe	1 groupe
12 équipes	11 équipes	12 équipes	12 équipes	8 équipes
Secteurs BGN / FC	Secteur FC	Secteur FC	Secteur BGN	Secteur FC
U13 RÉGIONAL 2**	(**) uniquement en phase Printemps			
2 groupes	(*) BGN = Bourgogne			
16 équipes	(*) FC = Franche-Comté			
Secteur FC				

Quelle sera la nouvelle organisation pour la saison 2018-2019 ?

Comme présenté lors de l'AG de Dôle, la saison 2018-2019 proposera un nouveau schéma des championnats régionaux Jeunes Masculins afin de les harmoniser sur tout le territoire :

U18 RÉGIONAL	U17 RÉGIONAL	U16 RÉGIONAL 1	U16 RÉGIONAL 2	U15 RÉGIONAL
1 groupe	2 groupes	1 groupe	2 groupes	1 groupe
12 équipes	24 équipes	12 équipes	24 équipes	12 équipes
U14 RÉGIONAL *	U18 IS **	U15 IS **	U13 IS **	IS = Inter-Secteurs
3 groupes	3 groupes	3 groupes	4 groupes	
18 équipes	18 équipes	18 équipes	36 équipes	

(*) En 2 phases : phase Automne avec 3 groupes géographiques de 6 équipes – phase Printemps avec 1 groupe Elite de 6 équipes et 2 groupes géographiques de 6 équipes

(**) Uniquement en phase Printemps. Pour ces trois inter-secteurs, les clubs retenus se qualifieront au cours d'une phase automne gérée par les Districts.

Quelles équipes participeront à ces nouveaux championnats ?

NOUVEAU - LES CLUBS DOIVENT OBLIGATOIREMENT CANDIDATER !

ADMISSIONS (Article 47 des Règlements de la Ligue)

La participation aux championnats régionaux se fait sur candidature des clubs dans les formes et délais convenus par la commission compétente.

Les championnats régionaux et inter-secteurs sont ouverts aux équipes des clubs, aux ententes et aux groupements de clubs.

Toutefois si des clubs en entente la saison précédente, créent un groupement ou fusionnent (sans ajout, ni retrait de club(s)), la nouvelle entité pourra bénéficier des points acquis sportivement au regard de son classement l'année précédente, pour candidater.

CLASSEMENT des CLUBS CANDIDATS

Le choix des équipes participantes à ces différents championnats Jeunes Masculins 2018/2019 sera effectué par la Commission Régionale Sportive selon un barème d'accèsion comprenant plusieurs critères :

MAXIMUM DE POINTS POSSIBLES PAR EQUIPE : 100 (SANS BONUS)		
CRITERES SPORTIFS (70 Points)	CRITERES STRUCTURELS (30 Points)	MALUS (-)
<p>Le nombre de points attribués par équipe variera selon la place au classement obtenue par celle-ci, lors de la saison 2017/18 :</p> <p>- 1^{er} = 70 points - 2^{ème} = 64 points etc...</p>	<p>Le nombre de points attribués par équipe variera selon :</p> <p>- L'encadrement de l'équipe (10 points)</p> <p>Diplôme de l'éducateur de l'équipe lors de la saison 2017/18</p> <ul style="list-style-type: none">• BMF = 10 points• CFF 1+2+3 = 8 points• Etc... <p>- Le Label Club (20 points)</p> <p>Niveau de Label obtenu par le club</p> <ul style="list-style-type: none">• Elite = 20 points• Excellence = 16 points• Etc...• Pas de label = 0 point	<p>Des points seront enlevés aux équipes pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un forfait simple constaté au cours de la saison 2017/18 -> -10 points- Un dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 7 matches (joueur, dirigeant ou éducateurs) -> -5 points- Un joueur de l'équipe absent lors d'une convocation pour un rassemblement régional inscrit dans le Plan de Performance Fédéral (PPF) -> -2 points
<p>BONUS</p> <p>Des bonus pourront être ajoutés à cette base « Sportive ». Les critères bonus seront différents selon la catégorie.</p> <p><u>Exemple</u></p> <p>- Pour une accessions en U14R : <i>+20 points de bonus pour une équipe ayant participé à la phase régionale du Festival U13 Pitch en 2017/18</i></p> <p>- Pour une accessions en U15R : <i>+70 points si le club a un centre de formation agréé.</i></p>	<p>BONUS</p> <p>Un bonus de 2 points est attribué à l'équipe ayant un éducateur diplômé « BEF ou + » lors de la saison 2017/18.</p>	

DEPARTAGE des CLUBS CLASSÉS à EGALITÉ

CANDIDATURES - DEPARTAGE (Article 49 des Règlements de la Ligue)

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application du barème d'accèsion, il sera retenu, sauf règlement spécifique à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club,
- Le ratio total de licenciés jeunes du club sur le total des licenciés du club,
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 R

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U18 – U17 U16 si autorisés médicalement						
Composition du championnat	12 équipes rassemblées en 1 groupe						
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #9ebcdd;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: white;">6</td> <td style="text-align: center; color: white;">6</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">= 12</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	6	6	= 12	
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté						
6	6						
= 12							
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U18 R	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #9ebcdd;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: white;">U17</td> <td style="text-align: center; color: white;">U17</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	U17	U17		
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté						
U17	U17						

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #9ebcdd;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #f4a460; color: white;">U17 R1</th> <th style="background-color: #9ebcdd; color: white;">U17 R1</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1^{er} = 70 points</td> <td style="text-align: center;">1^{er} = 70 points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2^{ème} = 66 points</td> <td style="text-align: center;">2^{ème} = 66 points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">...</td> <td style="text-align: center;">...</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12^{ème} = 26 points</td> <td style="text-align: center;">12^{ème} = 26 points</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	U17 R1	U17 R1	1 ^{er} = 70 points	1 ^{er} = 70 points	2 ^{ème} = 66 points	2 ^{ème} = 66 points	12 ^{ème} = 26 points	12 ^{ème} = 26 points
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté												
U17 R1	U17 R1												
1 ^{er} = 70 points	1 ^{er} = 70 points												
2 ^{ème} = 66 points	2 ^{ème} = 66 points												
...	...												
12 ^{ème} = 26 points	12 ^{ème} = 26 points												

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 60 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R. de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U17)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 60 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U16 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U17 R

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U17 – U16 U15 si autorisés médicalement
Composition du championnat	24 équipes départagées en 2 groupes

Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté
	12	12
	= 24	
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U17 R	U16 R1 U15 Access (District)	U17 R1 U17 R2

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018	Secteur Bourgogne		Secteur Franche-Comté	
	U16 R1	U15 Access	U17 R1	U17 R2
	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 30 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 30 pts
	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 26 pts	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 26 pts
	... 12 ^{ème} = 26 pts	... 12 ^{ème} = 26 pts	... 12 ^{ème} = 26 pts	... 12 ^{ème} = 26 pts

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 59 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R.de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U15 / U16 / U17)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 59 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U16 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U16 R1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U16 – U15 U14 si autorisés médicalement						
Composition du championnat	12 équipes rassemblées en 1 groupe						
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="background-color: #6699cc;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">= 12</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	6	6	= 12	
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté						
6	6						
= 12							
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U16 R1	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="background-color: #f4a460;">U15 R1</th> <th style="background-color: #6699cc;">U15 R1</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">U15 Access (District)</td> <td style="text-align: center;">U15 R2 et R3</td> </tr> </table>	U15 R1	U15 R1	U15 Access (District)	U15 R2 et R3		
U15 R1	U15 R1						
U15 Access (District)	U15 R2 et R3						

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITÈRES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018 (Bonus de 70 pts si Centre de Formation agréé)	Secteur Bourgogne		Secteur Franche-Comté	
	U15 R1	U15 Access	U15 R1	U15 R2
	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 40 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 40 pts
	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 34 pts	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 34 pts
	6 ^{ème} = 50 pts	6 ^{ème} = 10 pts	6 ^{ème} = 50 pts	6 ^{ème} = 10 pts

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 57 des Règlements de la Ligue

(+) CRITÈRES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R. de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U15)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 57 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U15 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U16 R2

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U16 – U15 U14 si autorisés médicalement						
Composition du championnat	24 équipes départagées en 2 groupes						
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #4a7ebb; color: white;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">12</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">= 24</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	12	12	= 24	
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté						
12	12						
= 24							
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U16 R2	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">U15 R1 U15 Access (District)</th> <th style="width: 50%; background-color: #4a7ebb; color: white;">U15 R1 U15 R2 et R3</th> </tr> </table>	U15 R1 U15 Access (District)	U15 R1 U15 R2 et R3				
U15 R1 U15 Access (District)	U15 R1 U15 R2 et R3						

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITÈRES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018	Secteur Bourgogne		Secteur Franche-Comté		
	U15 R1	U15 Access	U15 R1	U15 R2	U15 R3
	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 60 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 60 pts	1 ^{er} = 20 pts
	2 ^{ème} = 70 pts	2 ^{ème} = 56 pts	2 ^{ème} = 70 pts	2 ^{ème} = 56 pts	2 ^{ème} = 16 pts
	12 ^{ème} = 70 pts	12 ^{ème} = 16 pts	12 ^{ème} = 70 pts	12 ^{ème} = 16 pts	4 ^{ème} = 8 pts

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 58 des Règlements de la Ligue

(+) CRITÈRES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validé en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R. Label

Critère Encadrement (Educateur U15)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 58 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U15 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U15 R

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U15 – U14										
Composition du championnat	U13 (3 maximum / match) si autorisés médicalement										
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	12 équipes rassemblées en 1 groupe										
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U15 R	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #6699cc; color: white;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.2em;">6</td> <td style="font-size: 1.2em;">6</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="font-size: 1.2em;">= 12</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.2em;">U14 R1</td> <td style="font-size: 1.2em;">U15 R1</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.2em;">U15 Access</td> <td style="font-size: 1.2em;">U15 R2</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	6	6	= 12		U14 R1	U15 R1	U15 Access	U15 R2
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté										
6	6										
= 12											
U14 R1	U15 R1										
U15 Access	U15 R2										

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018 (Bonus de 70 pts si Centre de Formation agréé)	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	
	U14 R1	U15 R1	U15 R2
	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 46 pts
	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 42 pts
	... 10 ^{ème} = 34 pts	... 6 ^{ème} = 50 pts	... 6 ^{ème} = 26 pts

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 56 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R.de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U14 ou U15)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 56 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U14 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U14 R

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U14 – U13										
Composition du championnat (phases automne et Printemps)	U12 (3 maximum / match) si autorisés médicalement										
	18 équipes départagées en 3 groupes										
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #6699cc;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.2em;">9</td> <td style="font-size: 1.2em;">9</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="font-size: 1.2em;">= 18</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.2em;">U14 R1</td> <td style="font-size: 1.2em;">U13 R1</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.2em;">U13</td> <td style="font-size: 1.2em;">U13 R2</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	9	9	= 18		U14 R1	U13 R1	U13	U13 R2
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté										
9	9										
= 18											
U14 R1	U13 R1										
U13	U13 R2										
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U14 R											

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018 (Bonus de 20 pts si participation U13 Pitch)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 33%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th colspan="2" style="width: 66%; background-color: #6699cc;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.2em;">U14 R1</td> <td style="width: 33%; background-color: #6699cc;">U13 R1</td> <td style="width: 33%; background-color: #6699cc;">U13 R2</td> </tr> <tr> <td>1^{er} = 70 pts</td> <td>1^{er} = 70 pts</td> <td>1^{er} = 16 pts</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} = 64 pts</td> <td>2^{ème} = 64 pts</td> <td>2^{ème} = 10 pts</td> </tr> <tr> <td>...</td> <td>...</td> <td>...</td> </tr> <tr> <td>12^{ème} = 4 pts</td> <td>8^{ème} = 28 pts</td> <td></td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté		U14 R1	U13 R1	U13 R2	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 16 pts	2 ^{ème} = 64 pts	2 ^{ème} = 64 pts	2 ^{ème} = 10 pts	12 ^{ème} = 4 pts	8 ^{ème} = 28 pts	
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté																		
U14 R1	U13 R1	U13 R2																	
1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 16 pts																	
2 ^{ème} = 64 pts	2 ^{ème} = 64 pts	2 ^{ème} = 10 pts																	
...																	
12 ^{ème} = 4 pts	8 ^{ème} = 28 pts																		

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 55 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R. de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U13)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 55 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts) Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U13 (-2 pts)

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 INTER-SECTEURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U18 – U17 – U16 U15 si autorisés médicalement
Composition du championnat	
Phase Automne	Gérée par les Districts
Phase Printemps	Gérée par la Ligue 18 équipes départagées en 3 groupes Ces 18 équipes seront sélectionnées au sein de chaque District au prorata du nombre d'équipes engagées ayant terminé la phase automne

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U15 INTER-SECTEURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U15 – U14 U13 (3 maximum / match) si autorisés médicalement
Composition du championnat	
Phase Automne	Gérée par les Districts
Phase Printemps	Gérée par la Ligue 18 équipes départagées en 3 groupes Ces 18 équipes seront sélectionnées au sein de chaque District au prorata du nombre d'équipes engagées ayant terminé la phase automne

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U13 INTER-SECTEURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U13 – U12 U11 (3 maximum / match) si autorisés médicalement
Composition du championnat	
Phase Automne	Gérée par les Districts
Phase Printemps	Gérée par la Ligue 36 équipes départagées en 4 groupes Ces 36 équipes seront sélectionnées au sein de chaque District : Côte-d'Or (5), Doubs-T.de Belfort (9), Haute-Saône (4), Jura (3), Nièvre (3), Saône-et-Loire (8), Yonne (4)

ENGAGEMENTS COUPES DE FRANCE ET COUPE GAMBARDELLA



La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous informe que les demandes d'engagements pour la **COUPE DE FRANCE** 2018/2019 et la **COUPE GAMBARDELLA** 2018/2019 sont respectivement ouvertes jusqu'au **15 JUIN** et jusqu'au **15 JUILLET**. La démarche identique est pour les deux coupes à savoir une saisie sur FOOTCLUB.

Les clubs intéressés doivent impérativement s'engager **avant la date limite indiquée ci-dessus** (passé ce délai, vous n'aurez plus accès à cette demande).

Pour rappel, les droits d'engagements en Coupe de France s'élèvent à 52€, montant qui sera débité automatiquement sur le compte du club,

Pour la Coupe Gambardella, ceux-ci s'élèvent à 26 €

Rappel de la Procédure:

- Se positionner sur la saison 2018/2019
- Choisir « Engagements »
- Sélectionner 'Engager une équipe »
- Choisir dans « Centre de Gestion » : Fédération Française de Football
- Cocher la case « Coupe de France » et suivre la procédure

Ou

- Cocher la case « Coupe Gambardella » et suivre la procédure



ENGAGEMENTS COUPE DE France FEMININES

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous informe que les demandes d'engagements pour la **COUPE DE FRANCE FEMININE** 2018/2019 sont ouvertes. La démarche est identique à celle pratiquée les années précédentes à savoir une saisie sur Footclubs.

Les clubs intéressés doivent impérativement s'engager **avant le 15 Août prochain** (passé ce délai, vous n'aurez plus accès à cette demande).

Rappel de la Procédure:

- Se positionner sur la saison 2018/2019
- Choisir « Engagements »
- Sélectionner 'Engager une équipe »
- Choisir dans « Centre de Gestion » : Fédération Française de Football
- Cocher la case « Coupe de France Féminine » et suivre la procédure



Journée Nationale des Débutants U6-U9 Filles et Garçons

*Viens fêter la fin de
la saison avec ton club !*

Samedi 9 juin 2018
sur les installations du club d'Appoigny
de 10 h 30 à 16 h 30



FFF.fr @equipedefrance @fff

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Samedi 9 Juin 2018

Sur les installations d'Appoigny

Accueil 10 h 30

Fin de la manifestation 16 h 30

Prévoir un repas tiré du sac ou possibilité de restauration sur place.

Club : _____

Encadrement

Nom : _____

Prénom : _____

Nombre d'équipe U8/U9 : _____

Nombre d'équipe U6/U7 : _____

Bulletin de participation à adresser à : gperlin@yonne.fff.fr avant le 4 juin 2018 date impérative.

Le futur licencié



Initiée par la Fédération Française de Football lors de cette saison 2017-2018, la demande de licence dématérialisée se retrouvera, une nouvelle fois, au cœur de l'activité d'intersaison de nos clubs Burgo-Comtois.

Amenée à devenir, au fil des années à venir, un élément clé dans la gestion de notre football régional, cette procédure a d'ores et déjà séduit de nombreux clubs de notre territoire qui n'ont pas hésité, depuis son apparition, à l'utiliser pour l'intégralité de leurs demandes de licences.

Nicolas Thomasset

Président du F.C Joncycois

«Je trouve que ce principe de dématérialisation est très pratique. Certes, cela demande de la communication en amont auprès de nos licenciés et des parents afin de les informer de la nouvelle procédure.

Afin de faciliter le travail de nos nouveaux licenciés, nous leur avons demandé d'apporter, lors de leur premier entraînement, les documents nécessaires pour la validation de la licence (carte d'identité, photo, certificat médical). En les déchargeant de cette partie, le seul travail qu'ils avaient à réaliser était de renseigner informatiquement les informations personnelles en suivant le lien de demande de licence. De façon générale, tout le monde a été très réceptif et a trouvé la démarche plus fonctionnelle et adaptée.

Dématérialiser toutes nos licences nous a demandé pas mal de temps cette saison, c'est un fait. Mais pour gagner un temps considérable lors de cette intersaison 2018-2019 et les suivantes ! Avec des certificats médicaux désormais valables trois ans, les demandes de renouvellement de licences vont se faire en quelques secondes, c'est du pain béni pour nous.

Ce système dématérialisé offre aussi une certaine sécurité et un moyen de réduire les erreurs, pour nous, les clubs. Nous n'avons plus ce souci d'être toujours derrière les parents pour leur donner les papiers de demande de licences ; d'attendre trop de temps avant de les avoir rempli et signé, de vérifier que toutes les informations ont bien été inscrites. Sous ce format informatique, la demande de licence ne pouvant pas

être envoyée si une information est manquante, on évite donc d'avoir des retours de dossiers incomplets et de perdre beaucoup de temps.

Dorothée Vuillaume

Secrétaire du F.C Lac Remoray Vaux

« La dématérialisation nous évite les pertes de demande et nous apporte un gain de temps considérable dans son cheminement. Les scans, l'envoi, les demandes de renseignements ... Tout est simplifié et plus rapide à réaliser.

Pour toutes demandes de licences informatiques, une information manquante ne vous permet pas de passer à l'étape suivante ou d'envoyer votre demande. C'est un élément essentiel qui évite aux licenciés ou à nous, dirigeant, de transmettre des dossiers incomplets. Quand on sait que le temps est précieux en cette période où chaque joueur doit être qualifié pour la reprise du championnat, cet avantage n'est pas négligeable.

A titre personnel, je trouve que ce système est un véritable soulagement et facilite ce travail d'intersaison. Notamment pour le renouvellement de licence qui s'effectue en quelques clics. Seul le remplacement du certificat médical, après trois ans, peut demander un réajustement approfondi. Pour les nouvelles licences, les joueurs et les parents ont de suite accroché à cette démarche informatique. Ils peuvent remplir leur demande de leur ordinateur et joindre les documents nécessaires de chez eux, sans même passer au stade pour récupérer les documents et les ramener. Ce n'est que du bonus pour tout le monde ».

Info Licences 2018/2019

La Fédération Française de Football prévoit une ouverture de la saisie des licences 2018/2019 lors de la première quinzaine de Juin. En attendant le nouveau kit de documentation, la Ligue met à votre disposition les différents liens utiles mis en ligne lors de la saison 2017-2018

[Vidéo de la FFF](#)

[Tutoriel en vidéo](#)

[Tutoriel en PDF](#)



VIENS VIVRE COMME
UN PRO !



STAGES 2018 A.J. AUXERRE FOOTBALL

GARÇONS ET FILLES DE 7 À 14 ANS

- ✳ STAGES SUPERVISÉS PAR LA CELLULE DE RECRUTEMENT A.J. AUXERRE.
- ✳ UNE TENUE A.J. AUXERRE FOOTBALL OFFERTE - ÉQUIPEMENTIER MACRON
- ✳ ACTIVITÉS ET ANIMATIONS TOUS LES JOURS.
- ✳ RENCONTRE AVEC LES JOUEURS DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE
- ✳ POSSIBILITÉ D'ASSOCIER PERFECTIONNEMENT FOOTBALL ET RENFORCEMENT SCOLAIRE AU SEIN DU CENTRE DE FORMATION.

STAGES AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

TARIFS STAGE A.J.A AUXERRE

AVRIL 2018		JUILLET 2018		ACADOMIA (OPTION)
SANS HÉBERGEMENT	AVEC HÉBERGEMENT	SANS HÉBERGEMENT		120€ / SEMAINE - 1H30 / JOUR
DU 9 AU 13 AVRIL	DU 8 AU 14 JUILLET	DU 8 AU 13 JUILLET		INITIATION OU PERFECTIONNEMENT AU CHOIX
A.J.A 180€ / SEMAINE	DU 15 AU 21 JUILLET	DU 15 AU 20 JUILLET		ANGLAIS / FRANÇAIS / MATHÉMATIQUES
	A.J.A 550€ / SEMAINE	DU 23 AU 27 JUILLET		
		A.J.A 280€ / SEMAINE		

CONTACT : stages@aja.fr - 03.86.72.32.32



SEMAINE DU FOOT FEMININ



L'A.J.AUXERRE a ouvert sa propre école de foot féminin en 2016. Nous accueillons toutes les filles nées entre 2007 et 2012.

Nos installations permettent une pratique du football féminin tout au long de l'année (salle, terrain synthétique et nature!). Nos éducatrices et éducateurs se tiennent prêts pour approfondir les bases footballistiques de chacune au travers une notion essentielle :

Le plaisir du jeu.

Alors renseignez-vous et venez rejoindre les copines



La



organise partout en France, du 4 au 8 juin
La Semaine du FOOTBALL FEMININ



Les entraînements Portes ouvertes se dérouleront le :
LUNDI 4 JUIN 2018 : 18h à 19h15 (Accueil à 17h45)

MERCREDI 6 JUIN 2018 : 14h à 15h30 (Accueil à 13h45)

Et tous les autres lundis et mercredis du mois de juin

CONTACT :
Sandra SCHERER
Tel : 06 24 10 32 65
Mail : fille.aja@yahoo.com

PORTES OUVERTES



Lundi 4 JUIN à 17h45
et
Mercredi 6 JUIN à 14h
Et tous les autres lundis
et mercredis du mois de juin.



Présentation



Chaque saison , l'école de Football de l'A.J.AUXERRE accueille des jeunes des catégories de U6 à U13...

Nous bénéficions d'installations permettant de travailler dans la qualité et tout au long de la saison.

Les éducateurs nombreux et diplômés , encadrent les différentes séances hebdomadaires , avec l'objectif d'approfondir les bases footballistiques de chacun au travers du ludique et de la notion de plaisir . Alors renseignez-vous et venez nous rejoindre pour ces journées portes ouvertes concernant les joueurs nés De 2002 à 2010.....



SENIORS R1 et R2 sur demande

PORTES OUVERTES 2002 / 2003 / 2004 2005 / 2006 / 2007 2008 / 2009 / 2010 et les féminines (2007 à 2012)

les entraînements Portes ouvertes se dérouleront sur le site de l'A.J.Auxerre à la Section Amateur le :

Horaires des Mercredis:

13h30 à 16h00
(2007 / 2008 / 2009)

16h à 18h (2010)

17h30 à 19h30 (2006 et
Féminine)

Les équipements demandés :
Maillot / Short / Chaussette / Protège-tibias
Chaussures types stabilisées / K-way

Inscription à la Journée

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

Adresse :

Tel :

Mail :

Participation uniquement sur
retour de mail

Mercredi 7 juin

Mercredi 13 Juin

Mercredi 20 Juin

Réponse par Mail:
contact@asso-aja.fr

Championnat de FRANCE



FUTSAL

CADETS GARÇONS

12
au
14
JUN
2018

Infos
et
calendrier des matchs



Gymnases
VILLE D'AUXERRE
(HAUTS AUXERRE / RIVE DROITE / MESONNES)



FORMATION ANIMATRICES



La première formation animatrice s'est déroulée ce samedi 19 mai avec 18 participantes qui se sont regroupées à APPOIGNY sous un magnifique soleil !

L'objectif de cette formation d'une journée:

- être capable d'appréhender les instances du football
- être capable de connaître le fonctionnement d'un club et les rôles au sein de celui-ci
- être capable de prendre en compte les caractéristiques du public pour une pratique féminine adaptée
- être capable d'identifier les actions fédérales
- être capable de participer à l'encadrement de la pratique des jeunes

Cette première fut une grande réussite grâce à l'enthousiasme et l'envie de ces stagiaires de s'investir et de participer à la vie de leurs clubs respectifs.

L'encadrement de la journée était constitué de Bruno BILLOTTE Conseiller Technique du District de l'Yonne , de Cédric EHRET Président du Département Technique et de Sophie TOUTÉE Référente du Programme Éducatif du club de Chevannes.

Un grand merci au club d'APPOIGNY pour son accueil.



L'Yonne a franchi la barrière



©Conseil départemental de l'Yonne / Photo Studio Xavier Morize

Priorité de la mandature de Noël Le Graët, le Président de la FFF, l'amplification des actions inhérentes au développement de la féminisation et de la mixité dans notre football a été récompensée au niveau de notre District !

Le District de l'Yonne de Football a été primé par la Commission Fédérale de Féminisation en terminant à la 3^{ème} place nationale de l'Opération « Mesdames, Franchissez la Barrière », une 6^{ème} édition nationale remportée par le District de Saône et Loire (2^{ème} : District de Provence).

Il sera ainsi invité et mis à l'honneur le 31 mai prochain à Strasbourg lors de la finale de la Coupe de France Féminine qui opposera le Paris SG à l'Olympique Lyonnais, au stade de la Meinau.

Cette récompense valide le travail entrepris par la Commission Départementale de Féminisation présidée par Florence BRUNET, et l'enthousiasme des dirigeantes à l'occasion de la journée événementielle du 17 mars dernier en présence de Brigitte HENRIQUES (vice présidente déléguée de la FFF) et Marinette PICHON (joueuse internationale).

Un enthousiasme qui se traduit dans les chiffres puisque les joueuses, dirigeantes, éducatrices et arbitres sont chaque saison plus nombreuses à nous rejoindre.

Le District de l'Yonne de Football se félicite de cette formidable récompense qui vient couronner le travail de toute une équipe au service de la pratique féminine (district, clubs, techniciens, arbitres, bénévoles, joueuses...).

Finale de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté U18 F



Pour la toute première édition de la coupe Bourgogne-Franche-Comté U18F, le **Stade Auxerrois** s'est incliné 2-1 face au Racing Club de Besançon ce samedi 19 mai, au complexe sportif de l'ASPTT DIJON.

Le District de l'Yonne de Football félicite les joueuses et les éducateurs du Stade Auxerrois pour leur excellent parcours dans cette compétition



COUPE DU MONDE 2019



La mascotte officielle de la Coupe du monde féminine de la FIFA France 2019 a été présentée samedi matin. Son nom ? Ettie.

Elle est née ce samedi 12 mai 2018 et se nomme Ettie. Ce jeune poussin au féminin vêtu d'un maillot inspiré d'une marinière est la mascotte officielle de la prochaine Coupe du monde féminine organisée en France, du 7 juin au 7 juillet 2019. Et elle n'est autre que la fille de Footix, mascotte de la Coupe du monde 1998, explique la FIFA en la présentant officiellement samedi matin.

Ettie provient du nom « étoile », comme celle reçue par l'Équipe de France il y a vingt ans après avoir remporté le premier titre mondial de son histoire.

Par Ludovic CANE

PROCES - VERBAUX

PV 293 sp 44

COMMISSION SPORTIVE CALENDRIERS

Auxerre le 23 mai 2018

Présents : MM Rollin - Batreau - Schminke -

Excusés : M Trinquesse – Mme Chery Floch

Assiste : Mme Gilabert (administrative)

1. Réclamation

Match 52719.1 du 10 05 18 Sens FC - Charbuy CY U 18

Réserve d'après match du club de Charbuy sur la participation d'une partie ou l'ensemble de l'équipe de Sens FC 1 susceptibles d'avoir joué tout ou partie de plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier

Jugeant en premier ressort

Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Charbuy de 32 € (droit de confirmation de réserve)

Prend note de la réponse du club de Sens FC en date du 22 05 18

Sur le fond

Considérant l'article 5.2 « formule des coupes jeunes » du championnat jeune précisant qu'il y a lieu de se reporter aux règlements de la coupe de l'Yonne seniors (exception pour les prolongations)

Considérant les dispositions de l'article 2 du règlement de la coupe de l'Yonne précisant « Ne peuvent entrer en jeu au cours des 3 derniers tours des coupes départementales ¼, ½ et finale) plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions avec l'une des équipes disputant un championnat national, régional ou de district ».

Après vérification des feuilles de match du championnat U 17 R1

Attendu que seuls 2 joueurs Alfatahi Thomas et Mabanza Louya Bissemou ont participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

Dit la réclamation du club de Charbuy non fondée

Confirme le résultat du match Sens FC 1 - Charbuy 0

Dit le club de Sens FC qualifié pour le prochain tour de CY

La commission précise au secrétaire du FC Sens les dispositions de l'article 187.1 des RG « la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut même s'il n'a pas été formulée de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée uniquement par les clubs participant à la rencontre. »

La commission prend note de la décision de la Commission Départementale d'arbitrage concernant la réserve technique.

2. Matchs non joués

Match 52543.2 du 19 05 18 Avallon CO 2 - AJA 2 U 15 D3/A

La commission prend note de l'accord écrit des deux clubs et fixe la rencontre au mercredi 6 juin à 16 h

Match 52343.2 du 12 05 18 Diges Pourrain - Avallon CO U 13 D3/A

Courriel du club de Diges Pourrain en date du 23 05 18 signalant le non déroulement de la rencontre.

La commission vu les pièces au dossier

- Considérant que le club d'Avallon CO n'a pas confirmé par courriel
- Donne match perdu par pénalité au club d'Avallon CO
- Avallon CO - 1 pt, 0 but Diges Pourrain 3 pts 3 buts

3. Forfait

Match 52486.2 du 19 05 18 Charny - Aillant U 13 D4/B

Courriel du club d'Aillant en date du 18 05 18 déclarant forfait pour la rencontre.

La commission, vu les pièces au dossier,

- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Aillant
- Aillant – 1 pt 0 but Charny 3 pts 3 buts .

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 51970.2 du 26 05 18 Avallon CO - Toucy/Diges Pourrain U 18

La commission prend note de l'accord écrit des deux clubs et fixe la rencontre le samedi 26 mai 18 à 15 H 00

Match 51971.2 du 26 05 18 Hery - Aillant U 18

La commission prend note de l'accord écrit des deux clubs et fixe la rencontre le samedi 26 mai 18 à 14 h 00

Match 51973.2 du 26 05 18 Champs/Yonne - Tonnerre U 18

La commission prend note de l'accord écrit des deux clubs et fixe la rencontre le samedi 26 mai 18 à 14 h 30

Match 51999.2 du 26 05 18 Appoigny - St Julien du Sault U 18

La commission prend note de l'accord écrit des deux clubs et fixe la rencontre samedi 26 mai 18 à 15 h 00

Match 52001.2 du 26 05 18 Charbuy - Joigny U 18

La commission prend note de l'accord écrit des deux clubs et fixe la rencontre vendredi 25 mai à 19 h 00

Match 52086.2 du 26 05 18 St Julien - Appoigny/Charbuy U 15 D2

La commission prend note de l'accord écrit des deux clubs et fixe la rencontre samedi 26 mai 18 à 15 h 00

Match 52370.2 du 02 06 18 Mt St Sulpice - Appoigny 2 U 13 D3/B

La commission prend note de l'accord écrit des deux clubs et fixe la rencontre mercredi 6 juin 2018 à 17 h

5. Questions diverses

Match 50792.2 du 13 05 18 Champs/Yonne 2 - Chatel Censoir FC D2/B

Participation à la rencontre du joueur DIAKITE Isaak de Champs, suspendu.

La commission,

Prend note de la réponse du club de Champs en date du 22 05 18

Considérant que le joueur DIAKITE Isaak a été sanctionné de 3 matchs de suspension fermes - date d'effet le 23 04 18

Vu les dispositions de l'article 226 des RG.

- Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
- Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »

- Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.

Considérant que le joueur DIAKITE Isaak a purgé ses trois matchs de suspension au regard de l'équipe 1 de Champs
 Considérant que l'équipe de Champs 2 a disputé depuis cette date les rencontres

- 29 04 18 D2 Champs/Yonne 2 - Avallon CO 3
- 01 05 18 D2 Chablis 2 - Champs/Yonne 2

Considérant que le 06 05 18 l'équipe de Champs 2 n'a pas disputé de rencontre, l'équipe adverse ayant déclaré forfait général

Considérant que de ce fait le joueur DIAKITE Isaak n'a purgé que deux matchs de suspension au regard de l'équipe 2 de Champs

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Champs 2 - 1 pt - 0 but pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Chatel Censoir FC 3 pts - 3 buts.

Inflige au joueur DIAKITE Isaak, un match de suspension ferme (date d'effet 28 mai 2018)

Amende 120 € au club de Champs

Match 50617.2 du 10 06 18 Druyes - Courson D4/C

Courriel du club de Courson en date du 22 05 18 demandant l'inversion de la rencontre suite au forfait du club de Druyes au match aller.

La commission, vu les pièces au dossier

Considérant que l'équipe de Druyes a été déclarée forfait lors de la rencontre du 17 12 17

En application de l'article 19.1 du règlement des championnats seniors, décide d'inverser le match retour et donne match à jouer à Courson

Match 52106.1 du 16 06 18 Sens FP - Cerisiers U 15

Courriel du club de Cerisiers en date du 22 05 18 : demande d'arbitre.

La commission transmet cette demande à la CDA.

6. Situation financière des clubs

La commission,

- en application de l'annuaire du District de l'Yonne - article 44 alinéa 2 du règlement :
 - « 1. Chaque club ayant un compte ouvert au district, il sera envoyé périodiquement des relevés avec nécessité pour le club de régler le solde sous quinzaine.
 2. En cas de non-paiement à la suite de deux rappels écrits ou par voie électronique effectués, le club sera pénalisé d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club et pourra être suspendu de ses droits, et ce jusqu'à règlement des sommes dues.
 3. Le fait de porter au compte du club certaines perceptions ne saurait exclure le paiement des sommes dues dans les cas prévus aux règlements dans les délais impartis.»
- prend note de l'extrait du PV du Comité de Direction du 29 août 2017
 Le Comité de Direction transmet à la commission sportive pour application de l'article 44 alinéa 2 la situation financière des clubs suivants qui seront pénalisés d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club jusqu'à règlement des sommes dues :
- prend note des rappels effectués par le secrétariat en date des 3 et 25 avril 2018,
- en application du règlement retire un point au classement pour l'équipe suivante :
 - Paron 2 = Division 2 groupe A
 - Villeneuve L'Archevêque = Division 4 groupe A

7. Désignations des délégués

Journée du 27 mai 18

D1 St Florentin Portugais – Monéteau : M Ménard à charge du club de Monéteau

D3/A St Valérien EESV – Sens FP 2 : Mme Chéry Floch à charge du club de Sens FP

D3/A Sens RC 3 – Cerisiers : M Rollin

D3/C Neuvy Sautour 2 – Auxerre Sp Citoyens : Mme Vié

D4/C Druyes – Champignelles – M Favereaux

8. Tournois

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant/Tholon U 18 - 21 mai 2018

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

9. Prochaine réunion

Mercredi 6 juin 2018

MM Trinquesse - Barrault - Guyot - Rollin – Schminke -

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance

Pascal ROLLIN

Le secrétaire de séance

Didier SCHMINKE



District de l'Yonne de Football

16 boulevard de la Marne – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.86.52.18.35 – e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

COMMISSION D'ARBITRAGE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
PV DES CDA SYSTEME INTERNE
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
PV 294 CDA 31

Réunion du 21 mai 2018
par échange de mails

Présents : MM CHANUDET P – CHATON A – DEVILLERS Y – MOREL S – PINGUET M

« les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Yonne de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des RG de la FFF et 39 du statut de l'arbitrage ».

Match Coupe de l'Yonne U 18 du 10 mai 2018 – SENS FC / CHARBUY

Motifs

- Dossier transmis par la commission sportive pour une réserve technique

La commission,

- Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces au dossier
- Prend note des différents rapports
 - de l'arbitre et du club de Charbuy
 - de la feuille de match
- considérant qu'une réserve technique a été déposée lors de l'exclusion du capitaine n° 7 de CHARBUY, qu'à la lecture du rapport du dirigeant de CHARBUY et de l'arbitre de la rencontre, il a été fait une juste application du règlement (exclusion d'un joueur après avoir reçu un carton blanc), ce que reconnaît le club de CHARBUY dans son rapport, de ce fait, dit la réserve technique non recevable sur le fond. Transmets le dossier à la commission sportive pour validation du résultat.

Le Président de CDA
Stéphane MOREL



District de l'Yonne de Football

16 boulevard de la Marne – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.86.52.18.35 – e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

COMMISSION D'ARBITRAGE

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Réunion du 21 mai 2018 par échange de mails

Présents : MM CHANUDET P – CHATON A – DEVILLERS Y – MOREL S – PINGUET M

« les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Yonne de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des RG de la FFF et 39 du statut de l'arbitrage ».

Match D1 du 13 mai 2018 – ST FLORENTIN PORTUGAIS / MONETEAU

Motifs

- Dossier transmis par la commission sportive pour une réserve technique

La commission,

- Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces au dossier
- Prend note des différents rapports
 - de l'arbitre et des deux clubs
 - de la feuille de match
- considérant qu'aucune réserve technique n'a été déposé lors du changement d'arbitre, ainsi que sur la feuille de match, de ce fait, dit la réserve technique non recevable sur la forme et le fond. Transmets le dossier à la commission sportive pour décision à prendre.

Le Président de CDA
Stéphane MOREL